

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

<u>Prévisions des recettes</u>	<u>Prév. 2012</u>	<u>Prév. 2013</u>
Taxes	276 312 \$	280 422 \$
Taxes Sûreté du Québec	36 357 \$	36 898 \$
Ordures	19 250 \$	19 350 \$
Récupération	13 475 \$	13 545 \$
Licences chiens	1 320 \$	1 335 \$
Autres recettes de sources locales	13 025 \$	11 800 \$
Remboursement TVQ	28 100 \$	48 100 \$
Péréquation	5 900 \$	0 \$
Compensation réseau routier	178 490 \$	178 490 \$
Autres subventions	24 882 \$	26 652 \$
Taxe d'accise	118 245 \$	135 647 \$
Créations d'emplois	1 000 \$	1 050 \$
<u>Total prévisions des recettes</u>	<u>716 356 \$</u>	<u>753 289 \$</u>

<u>Prévisions des dépenses</u>	<u>Prév. 2012</u>	<u>Prév. 2013</u>
Administration générale		
-Législation / conseil municipal	31 469 \$	30 876 \$
-Application de la loi	750 \$	750 \$
-Gestion fin. et administrative	73 418 \$	80 513 \$
-Greffé	0 \$	4 359 \$
-Évaluation	18 532 \$	14 233 \$
-Salle municipale	8 631 \$	8 504 \$
Total administration générale	132 800 \$	139 235 \$
Sécurité publique	65 652 \$	66 009 \$
Voirie	93 378 \$	95 438 \$
Déneigement	185 000 \$	188 075 \$
Éclairage des rues	3 275 \$	2 675 \$
Transport adapté	106 \$	108 \$
Hygiène du milieu	47 440 \$	49 252 \$
Aménagement, urbanisme et développement	25 306 \$	23 150 \$
Centre communautaire	13 556 \$	14 328 \$
Parcs et terrains jeux	5 656 \$	5 370 \$
Bibliothèque	2 610 \$	2 850 \$
Maisons du village	0 \$	10 450 \$
Souscription organismes municipaux	4 750 \$	3 050 \$
Taxe d'accise	118 245 \$	135 647 \$
Autres	18 582 \$	17 652 \$
<u>Total prévisions des dépenses</u>	<u>716 356 \$</u>	<u>753 289 \$</u>

TAUX D'IMPOSITION 2013

Le taux de la taxe foncière est fixé à 0,76\$ / 100\$ d'évaluation.

Le taux de la taxe générale pour la Sûreté du Québec est fixé à 0,10\$ / 100\$ d'évaluation.

Le montant annuel pour les ordures ménagères est fixé à 100\$ pour une résidence et 50\$ pour un chalet. Le montant annuel pour la récupération est fixé à 70\$ pour une résidence et 35\$ pour un chalet.

Le montant annuel pour la licence d'un premier chien est fixé à 15\$.

Le montant annuel pour la licence d'un deuxième chien est fixé à 15\$.

Le montant annuel pour la licence d'un troisième chien est fixé à 15\$.

Le montant annuel pour plus de 3 chiens c'est à dire un chenil est fixé à 300\$.

Le taux d'intérêt pour retard sur taxes et droits de mutations est de 15%.